

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le seize novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Etaient présents** : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, HAMARD Sébastien, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

**Etaient absents** : GOHEL Jean-Pierre (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique), HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette) et MARIE Philippe (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise).

## **FAISABILITE D'UN COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du bureau du Syndicat Intercommunal des 4 chemins qui s'est tenue le 20 octobre dernier.

Les représentants des communes de Mathieu et de Périers sur le Dan ont exprimé leurs souhaits et Monsieur le Maire a également rendu compte des exigences calendaires pour la commune de Biéville-Beuville et l'urgence de ce fait de trouver une entente sur le sujet.

La Commune de Périers sur le dan a exposé ses possibilités financières annuelles maximales et la commune de Mathieu a souhaité des éclaircissements sur les projets en cours de la commune de Biéville-Beuville.

Vu les échanges intervenus lors de cette réunion,

Vu la nécessité de trouver un accord,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE la position de la commune de Biéville-Beuville, à savoir la nécessité de pouvoir déplacer les terrains de football dans un avenir proche ;

RAPPELLE l'importance de réaliser un complexe sportif intercommunal dans le cadre du syndicat afin de pouvoir bénéficier des fonds européens ;

NE S'OPPOSE PAS à ce que le site puisse se scinder en deux pôles distincts mais proches à savoir les terrains de football sur le territoire de la commune de Biéville-Beuville vers Mathieu et Périers sur le Dan et le gymnase sur le territoire de la commune de Mathieu à la condition que ce dernier se situe vers Biéville-Beuville et Périers sur le Dan.

ACCEPTTE de participer dans le cadre du budget primitif 2010 aux frais d'études nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

## **REGULARISATION CESSION SA PERVENCHES/COMMUNE DE BIEVILLE-BEUVILLE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 septembre 2008 l'autorisant à signer l'achat d'une parcelle de 80 m2 auprès de la SA les Pervenches en vue de la réalisation d'une piste cyclable. Monsieur le Maire expose qu'une erreur administrative concernant la superficie du terrain cédé s'est glissée dans cette délibération et demande de bien vouloir acter la superficie totale libellée dans le document d'arpentage à savoir 125 m2 au tarif de 50 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la SA Pervenches à la Commune de Biéville-Beuville pour un montant total de 6 250 € HT correspondant à la superficie de 125 m2 multipliée par le tarif acté en septembre 2008 de 50 €HT le m2.

## **CONVENTION AVEC EDIFIDES DE RETROCESSION DES ESPACES ET OUVRAGES COMMUNS**

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de signer une convention afin de fixer les modalités de rétrocession des espaces et ouvrages communs avant la fin des opérations.

Monsieur le Maire demande à Madame DUMOUTIER Nadine, Maire-Adjoint de bien vouloir donner lecture de la dite convention. Mme DUMOUTIER Nadine propose de modifier l'article B1 en supprimant « conformément à celles définies (...) du dossier d'autorisation de lotir ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des espaces et ouvrages communs dûment modifiée avec EDIFIDES dans le cadre du projet en cours sur le territoire communal.

## **CONVENTION DE PRET A USAGE AVEC FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par France Telecom afin de permettre l'implantation sur le domaine public communal d'un NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés) mieux connu sous le vocable « central téléphonique » ; cette implantation vise à offrir à tous les habitants de la commune l'accès au haut débit. Monsieur le Maire souligne la part importante jouée par Monsieur FREMAUX Michel, Maire-Adjoint, dans cette implantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FELICITE la municipalité pour cette avancée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## S.D.E.C : IMPACT FINANCIER PASSAGE EN PERMANENT ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande à THUILLIER-HAMEL Gérard, Maire-adjoint de bien vouloir présenter le document élaboré par le S.D.E.C concernant le passage de l'éclairage public en permanent afin de répondre aux sollicitations de certains habitants suite à des cambriolages nocturnes.

Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard présente le document et expose que l'impact financier serait de prêt de 4 600 € annuels.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré les services de la gendarmerie qui lui ont signalé que les vols se produisaient aussi bien de jour et que l'éclairage permanent pouvait plutôt faciliter le « travail » des cambrioleurs et que seul l'éclairage individualisé avec détecteur de mouvement serait dissuasif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EST DEFAVORABLE au passage en permanent de l'éclairage public, l'impact financier est trop important et l'augmentation de consommation électrique ne s'inscrirait pas le cadre du développement durable.

## INSTAURATION D'UNE NOUVELLE TRANCHE POUR LE QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire demande à Madame BACCONNIER Bernadette, maire-adjoint, de bien vouloir présenter le bilan de l'instauration du quotient familial depuis la rentrée de septembre au restaurant scolaire.

Au vu des résultats, la municipalité propose d'instaurer une nouvelle tranche afin d'aider au maximum les familles présentant un quotient inférieur à 350, seuil vraiment très bas. Monsieur le Maire soumet au vote une diminution des tarifs pour ces familles de 1.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le règlement du restaurant scolaire en instaurant une nouvelle tranche pour le quotient familial de la façon suivante :

	1 <sup>ère</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche	3 <sup>ème</sup> tranche	4 <sup>ème</sup> tranche
	QF < 350 €	QF < 500 €	500 € < QF < 650 €	QF > 650 €
Ecole Maternelle	2.02 €	2.52 €	3.02 €	3.52 €
Ecole élémentaire	2.36 €	2.86 €	3.36 €	3.86 €

Le Conseil Municipal souhaite que cette nouvelle tranche soit applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

## ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET DES ENFANTS

Monsieur le Maire demande à Monsieur FREMAUX Michel, Maire-Adjoint, de bien vouloir présenter les résultats des élections du C.M.J.E ainsi que les parrains retenus pour chaque enfant par tirage au sort le 17 octobre dernier.

Présidente :	Manon MERTENS –	Parrain : VINOT-BATTISTONI Dominique
Vices-Présidents :	Augustin BUREAU –	Parrain : LANCE Jean-Pierre
	Margaux CHRETIEN –	Parrain : HERVE Patrick
Membres élus :	Guillaume LEPLEY –	Parrain : BARTASSOT Annie
	Inès PUCNH –	Parrain : HAMARD Sébastien
	Audrey JOUAN –	Parrain : LEMAIRE Régis
	Maxence BEAULIEU –	Parrain : THOMASSE Daniel
	Maymouna DIOUF –	Parrain : RIQUART Annette
	Anne LEBOURG –	Parrain : FREMAUX Michel
	Solenne FINOT –	Parrain : ANDRE Marie-Louise
	Marion ROUET –	Parrain : DIOUF Ghislaine
	Timothee SOUDEE –	Parrain : LE BARBEY Chantal
	Colin COISNARD –	Parrain : DYVRANDE Thibault
	Iris BRAVARD –	Parrain : DUMOUTIER Nadine
	Sarah LEPELTIER –	Parrain : THUILLIER-HAMEL Gérard
	Sreyren GUY –	Parrain : GOHEL Jean-Pierre
	Pauline DESCOTTES –	Parrain : VIEL Philippe
	Marion FINOT –	Parrain : MARIE Philippe
	Flora TCHEOU –	Parrain : BACCONNIER Bernadette
	Timothee BUREAU –	Parrain : MARCELIN Jean-Luc
	Laura GUY –	Parrain : DE SLOOVERE Françoise
	Charlotte BIGEON –	Parrain : LEVARD Danièle
	Mélanie DESCOTTES –	Parrain : BADAIRE Colette

Monsieur le Maire propose d'inviter les membres du C.M.J.E en début de séance du prochain Conseil Municipal à savoir le 14 décembre.

Le Conseil Municipal, prend acte de ce parrainage et s'engage à respecter ce partenariat.

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE SOMMES IRRECOURABLES

Monsieur le Maire présente un état de sommes irrécouvrables adressé par le Trésorier de Ousitreham. Le montant total est de 3.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à porter en non-valeur les sommes présentées par le trésorier pour un montant total de 3.80 €

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame BACCONNIER Bernadette** sollicite de l'aide de la part des ses collègues pour l'organisation des Noël's du Relais d'Assistantes Maternelles. Cette année ces journées se dérouleront à St Aubin d'Arquennay.

**Monsieur LEMAIRE Régis** demande s'il n'est pas possible d'envisager un feu se déclenchant seulement en cas de vitesse non réglementaire sur la voie principale afin de ralentir les véhicules. Monsieur le Maire l'invite à poursuivre ses recherches au sein de la commission travaux afin de présenter un projet complet et chiffré qui pourra être étudié dans le cadre du budget 2010.

Monsieur LEMAIRE Régis signale que le camion d'ordures ménagères a emprunté un sens interdit dans sa rue récemment. Monsieur le maire demande avec insistance à ce que chacun prévienne immédiatement les services de la mairie lorsque de telles infractions se déroulent afin que l'information soit communiquée à Caen la Mer. Les camions sont équipés de « pistards » GPS permettant de trouver les responsables de ces infractions et de les sanctionner ; il est fondamental de ne pas attendre un accident grave afin d'agir.

**Madame ANDRE Marie-Louise** expose que le bus continue à faire demi-tour dans le lotissement du Devon. Monsieur le Maire demande à M. THUILLIER-HAMEL Gérard de contacter Viacités afin que le syndicat indique aux conducteurs qu'ils n'ont plus à effectuer ces manœuvres routières, les travaux étant achevés.

**Madame LE BARBEY Chantal** remercie pour les travaux de voirie des rues Kieffer et Mansart et demande s'il est prévu des panneaux indiquant la passerelle. Monsieur le Maire l'avise que ces panneaux sont dorés et déjà commandés.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 10.*